

La ligne II

avril 2020

Cette année commence bien pour notre équipe...

Dès janvier, elle a su montrer ses nombreux talents en mettant en place la commission de la caisse de grève, qui a géré avec brio plus de 14 000 euros de fonds de solidarité venant de nos supporters. Nous les félicitons tous et toutes, car cette mission n'était pas facile. Nous remercions également de tout cœur notre sponsor « le comité de place des fêtes » qui a su trouver des fonds en organisant des actions, malgré une conjoncture particulière.



Graine de champion

En ce début mars, un jeune joueur a fait valoir son « droit de retrait » pour danger grave et imminent. En effet, seul, il a fait trembler les murs de la direction, inquiète que cela se propage sur toute l'équipe. Il refusait de jouer si son équipement de sécurité ne lui était pas attribué pour se protéger contre ce virus dangereux « le Covid 19 », à savoir des gants, un MASQUE et des lingettes désinfectantes. Malgré la menace

de sanction (code 800), ce jeune joueur a su faire respecter ses droits.

Force est de constater qu'il avait raison. Des masques chirurgicaux, un kit contenant des gants et des lingettes sont distribués chaque jour aux joueurs (ses) courageux (ses) qui continuent à jouer. SOLIDAIRES RATP reste tout de même attentif quant à l'éventualité d'une sanction. Si les événements passés et les changements de

décisions incompréhensibles de notre gouvernement ne donnent pas raison à notre joueur, SOLIDAIRES RATP l'accompagnera aux prud'hommes. Le juge étant le seul à pouvoir décider du motif raisonnable du droit de retrait.

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles des 4 agents RATP décédés du Covid 19. Paix à leurs âmes.

Carton Rouge

Depuis le début du confinement, avant la mi-temps, notre direction a dû s'adapter et organiser aux mieux notre jeu. **En mauvaise joueuse, elle a mise en place de nouveaux tableaux comportant de nombreux défauts.** Les joueurs (ses) se sont immédiatement plaints car cela était injouable.

Exemple : le garage du train quai 2 à Mairie des Lilas obligeait les joueurs à rentrer en 0 alors que cette manœuvre était interdite.

Nous sommes malheureusement habitué-es, car en ces temps de travaux, beaucoup de joueurs ont fait remonter aux arbitres officiels et à SOLIDAIRES RATP, que certaines règles ou, usages et coutumes, n'étaient pas respectés.

Exemple : pas plus de 5 tours secs, pas plus de 8 tours sur un service (Stoppé par notre grève à 84% des effectifs en juillet 2019).



Mi-temps

C'est la mi-temps, la direction s'affole et ne sait plus comment pointer les joueurs (ses). Aucune règle n'est vraiment mise en place, et un code de pointage est créé « le 016 » signifiant que le joueur (se) est « mobilisable » (mot créé également), c'est-à-dire

d'astreinte sur l'amplitude de ses horaires à savoir JOUIXTE/ MIXUITE (aussi nouvellement créé).

En gros, se match long est loin d'être fini...

Deuxième entrée de jeu

Le département GIS et l'ARS sortent, le 11 avril, une note réclamée par tous les arbitres officiels et officieux et votre syndicat SOLIDAIRES RATP afin que les joueurs/euses s'y retrouvent en fin de jeu. Maintenant, tout est enfin plus claire, ou presque...

- ✚ Code travail : travaillant / réserve sur site (JOUEUR/EUSE)
- ✚ Code 015 : Mobilisable : réserve à domicile (REPLACANT-E)
- ✚ Code 016 : Chômage partiel (SORTIE DE JEU)

D'après nos abritent officiels, notre entraîneur aurait décidé qu'il n'y aurait plus de remplaçant-e mais que des joueurs (euses) sortis de jeux. Affaire à suivre car une alarme sociale a été posée le 16 Avril pour éclaircir cette ambiguïté. Nous attendons le retour avec impatience. **Il est important de demander au minimum la veille de son match votre code de pointage afin de savoir si vous êtes mobilisable ou en chômage partiel. Cela modifie toute la donne à savoir si vous êtes utilisable ou pas le jour même.**

Sortie de jeu

Depuis le début du confinement, un certain nombre de joueurs/euses ont attrapé le Covid-19 ou ont été mis en quatorzaine car un de leur proche l'avait attrapé.

SOLIDAIRES RATP vous apporte tout son soutien dans ce dur combat, et vous souhaite à tous un prompt rétablissement. N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin. Nous saurons toujours vous trouver une solution et vous apporter notre aide et soutien dans cette situation exceptionnelle.

Prime de fin de jeu 2019

Beaucoup de joueurs/euses s'interrogent sur la prime 2019 concernant le championnat des 9 mois de fermeture de Châtelet. **En effet, celle-ci n'a pas été négociée pour les joueurs/euses et les remplaçantEs**, seulEs les entraîneurs/eues, les adjointEs (GMDT) l'ont perçu. Une prime de 500€ environs fin décembre.

Les arbitres officiels ont négligé ce point, mais nous ont garanti qu'elle sera incluse dans notre prochain contrat (protocole ligne 11 du prolongement). En espérant que la direction et notre entraîneur n'argumentent pas sur le fait que la grève de

décembre, ainsi que le confinement, ont fait que les caisses sont vides. **Sinon nous devons, une fois de plus, montrer notre solidarité et esprit d'équipe en faisant grève afin d'obtenir ce qui nous est dû.**

